

United Nations  
WORLD HEALTH  
ORGANIZATION

Nations Unies  
ORGANISATION MONDIALE  
DE LA SANTE

DEUXIEME ASSEMBLEE MONDIALE  
DE LA SANTE

A2/Prog/19  
24 juin 1949

ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DU PROGRAMME

BIBLIOTHEQUE ET SERVICES DE DOCUMENTATION

On trouvera ci-dessous, relativement au point 8.20.3.1 de l'Ordre du jour : Bibliothèque des Nations Unies à Genève, un extrait d'une note adressée par le Secrétaire général des Nations Unies, en vue de la neuvième session du Conseil économique et social.

Conformément aux principes exposés aux paragraphes 1 à 11, on propose que des accords soient conclus selon les directives suivantes, entre la bibliothèque de Genève et l'Organisation Mondiale de la Santé.

- a) la bibliothèque de Genève prêtera à l'OMS, sans limitation de temps, certains documents et ouvrages concernant la médecine et la santé, dont cette organisation a besoin, dans les catégories suivantes : médecine, anatomie, physiologie, hygiène, santé publique, matière médicale, thérapeutique, pharmacologie, toxicologie, pathologie interne et externe, chirurgie, gynécologie, obstétrique, pédiatrie, médecine comparée, médecine vétérinaire.
- b) les documents et ouvrages prêtés seront placés dans un lieu commode pour l'OMS.
- c) L'OMS s'engagera à rester abonnée aux périodiques qui lui seront prêtés et à acheter les livres nouveaux dont elle aura besoin dans les catégories indiquées à l'alinéa a) ci-dessus. L'OMS conservera la propriété de ses acquisitions.
- d) L'OMS s'engagera également à mettre tous les documents et ouvrages qui lui seront remis à titre de prêt, à la disposition de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et des autres lecteurs à qui elle peut être utile, et à en assurer l'entretien convenable.

Les autres dispositions de l'accord seront convenues entre le Directeur du Bureau européen ou le Directeur de la bibliothèque du Siège, ou les deux, d'une part, et le Directeur général de l'OMS, d'autre part.

La Commission du Programme souhaitera peut-être recommander à l'Assemblée de la Santé l'adoption d'une résolution qui pourrait être ainsi conçue :

La Deuxième Assemblée Mondiale de la Santé

INVITE le Directeur général à remercier le Secrétaire général des Nations Unies des dispositions prises par ce dernier en présentant, à la neuvième session du Conseil économique et social, des propositions visant le prêt à l'OMS, par la bibliothèque de Genève, pour une période indéterminée, de certains documents et ouvrages qui ont trait à la médecine et à la santé, et dont l'OMS a besoin.